

LE CONSEIL JURIDIQUE DE "L'HUMANITE"

L'extension des maladies professionnelles

Le Journal officiel du 4 janvier 1931 a publié la loi du 1er janvier 1931 augmentant la liste des maladies professionnelles...

Il importe que nos camarades qui vont être touchés connaissent leurs droits et les fassent valoir.

La loi du 25 octobre 1919 ne couvrait que les maladies causées par le plomb et par le mercure.

Depuis le 4 juillet 1931, date d'entrée en application de la nouvelle loi, sont couvertes en plus :

Les maladies causées par le tétrachloréthane, visant les ouvriers en perles artificielles, ou dans des travaux divers où le tétrachloréthane est utilisé comme solvant ;

Les maladies causées par la benzène brute ou rectifiée. Les industries visées sont les producteurs de benzol, les raffineurs de benzène, les extracteurs des corps gras à l'aide de la benzène, les dégraissages des os et des peaux d'os, les fabricants de matières colorantes, les teinturiers et dégraissages, les préparateurs de plumes, les fabricants et les réparateurs de pneumatiques, de tissus, chaussures et chapeaux caoutchoutés ;

Les maladies causées par le phosphore blanc (nérose), c'est-à-dire les ouvriers travaillant à la fabrication des bandes à pâte de phosphore blanc, à celle des joints à détonation, à base de phosphore blanc ;

Les intoxications causées par l'action des rayons X ou des substances radioactives nocives (uranium, thорий, radium, radon, polonium, thorium, mésotorium, thoron, actinium) ;

Les industries couvertes sont : l'extraction des corps radioactifs, la fabrication des substances radioactives, la fabrication des appareils médicaux pour radium-thérapie, les fabrications d'appareils à rayons X, les laboratoires de recherches, les fabrications de produits chimiques ou pharmaceutiques radioactifs, les fabrications de produits lumineux et leurs applications, les cliniques et maisons de santé utilisant ces produits ou appareils, les entreprises de vente et tout commerce utilisant les rayons X.

Quoique ces énumérations soient encore incomplètes, ainsi que cela était déjà pour le plomb et le mercure, il importe que les travailleurs et leurs organisations fassent la propagande que cette situation nouvelle comporte.

Comme nous l'avons déjà dit, la lutte reste engagée pour la refonte de la loi de 1898 et l'assimilation intégrale de toutes les maladies causées ou engendrées par l'exercice du travail quotidien.

Courrier du conseil juridique

O. F., abonné 45.7. — Tout dépend du tarif de votre caisse. Au besoin citer à la Commission cantonale.

M. J. — Merci pour votre réponse. Prenez capital réservé, mais vers 50 ans vous déclarez capital aliéné pour augmenter le taux de la retraite.

M. J. — P. de D. Les témoins d'une part et surtout le médecin établiront nettement qu'il y a relation entre les coups et l'effort ? De plus, ces coups ont été en lieu de travail, et vous avez fait effort ? Pour moi, très difficile et peu à espérer. Voyez Justice de paix.

M. J. — Puteaux. — Attitude au travail donne droit à un abatement supplémentaire de 1.000 fr. pour impôt sur salaire et revenu seul.

V. G., Roanne. — Le mieux est d'aller au contrôleur, à la Mairie, demander des explications en disant que vous avez fait déclaration de dégrèvement.

M. J. — P. de D. — On ne peut commencer vos droits au paiement normal, puis au préavis d'un mois en cas de renvoi ou non-acceptation.

M. J. — P. de D. — Avec vos feuilles voyez Couvroux, Grange-aux-Belles.

Xavier. — Cas particulier. Voyez conseiller prud'homme au bois, 2 rue Saint-Benoit.

Reib, M.-et-M. — Tout dépend des conditions que vous avez fait avant le travail. Ce sont les prud'hommes qui trancheront après enquête.

Lauzet. — Ni la loi de 1898, ni celle des maladies professionnelles ne couvrent. Elle a droit à la maladie par les A. S. et à démission de décès par la R. O. P. Faire demande à l'Office départemental. Somme varie suivant versements.

Bachelier. — Faire déclaration d'accident à la Mairie. S'assurer des témoins qui établiront la chute. Mais surtout il faudra que les médecins prouvent que les soins et l'opération proviennent de la chute. Citer le patron au titre de Paris. Voyez l'Union locale, place Haute-Vieille-Tour.

Lourman. — Aucun taux fixé. Voir le contrôleur et discuter avec lui des barèmes.

Favre. — Merci pour versement. Prenez Manuel de l'Artisan. Usin, 15, rue Bleue.

ANCIENS COMBATTANTS

D. A. M., Rochefort-sur-Mer. — Il y a aussi lieu de voir un docteur spécialiste diagnostiquant état que tu présenteras à première visite. Si même attitude, ton regard soigné contre-visite par voie médicale. Nous tenir au courant.

U. 36. — Si décès causé, ou conséquent, à blessure ou affection pour lesquelles il était pensionné, taux normal de cotisation, sans majoration. 2. — Deux années de mariage, taux normal. — 3. 1.038 fr.

A. B. — Attendre décision de rejet et former pourvoi contre non imputabilité à tribunal départemental des pensions. Vous avez 6 mois pour formuler celui-ci à compter date réception de cette pièce.

Affortville, 104. — 1 et 3, non. — 2. Oul. — Fourment. — Allons l'écrire pour te donner marche à suivre.

LE GRAND PARIS

APRÈS "L'ANNEXION" A PARIS

Le sort des zoniers de Saint-Ouen est aussi misérable qu'auparavant

La zone ! Ce mot évoque un destin sans joie. La vie malheureuse faite de sacrifices de travailleurs pour arriver à loger une nichée de petits déshérités.

Et aussi, la patience tenace de modestes artisans et marchands qui espèrent réussir dans leur audacieuse entreprise.

Si la plupart des zoniers se sont installés sur l'espace libre de la périphérie parisienne, sans aucun confort, sans sécurité et dépourvus de la plus élémentaire hygiène, c'est surtout parce qu'il ne leur était pas possible d'aller ailleurs.

J'ai pu vérifier cette vérité au cours de cette enquête parmi les habitants de la zone annexée du 18^e.

La vie est rogne, me disait l'un d'eux : « Plus nous trimons, moins nous arrivons. »

Et, en effet, un coup d'œil circulaire me laissait apparaître un sombre tableau, malgré l'ingéniosité laborieuse des riverains de cette infime partie de la zone.

Leur rattachement à Paris n'a fait que déplacer et aggraver le problème.

Pour eux, cet arrêté préfectoral est gros de menace. Il ne fait que précéder l'expulsion qui, pour beaucoup, serait la ruine.

Le zonier qui s'accompagne m'a dit : « Prenons ce sentier. »

Quittant la porte de Clignancourt, nous nous engageons dans un chemin boueux non aménagé.

D'un côté de cet étroit passage un immense chantier dresse ses multiples échafaudages.

C'est une caserne de gardes mobiles

qui l'on édifie, m'apprend mon guide.

Il est vrai que la bourgeoisie ne saurait rien refuser à Renaudol pour loger ses enfants.

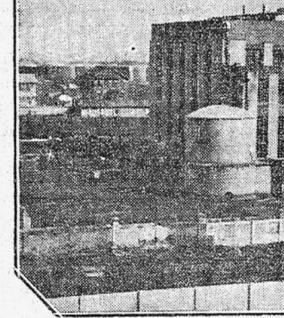
De l'autre côté, sur une distance de 500 mètres environ, des petites baraques de différents commerces sont alignées.

Les dernières pluies ont raviné le terrain dans lequel l'eau s'est frayé de multiples écoulements. A chaqueaverse, une nouvelle inondation aggrave les effets de la précédente.

Nous voici dans la rue Adrien-Lesne (père du député-maire actuel de Saint-Ouen). Son titre de rue princière...

TANDIS QU'EN U.R.S.S...

En Russie, au fur et à mesure que grandissent les villes industrielles, on se préoccupe d'assurer aux nouveaux habitants des maisons, des voies propres, de la lumière. Voici une nouvelle station électrique, à Grozny



En Russie, au fur et à mesure que grandissent les villes industrielles, on se préoccupe d'assurer aux nouveaux habitants des maisons, des voies propres, de la lumière. Voici une nouvelle station électrique, à Grozny

pale lui confère le rare privilège d'être dotée d'un trottoir sur un seul de ses côtés.

La même vision sinistre se présente à nos yeux. A droite, tout un ensemble de miséreux jardins. A gauche, quelques immeubles et de modestes habitations de zoniers.

Dans cette rue, au mois de juin dernier, un incendie détruisit un dépôt de chiffons et, aussi, hélas, plusieurs maisonnettes de zoniers.

Ce point précis est la nouvelle limite de Paris et de Saint-Ouen.

Des montants de bois calcinés, des décombres non encore enlevés, sont les seules traces d'un sinistre qui fut préjudiciable aux riverains qui logeaient à cet endroit.

En effet, ici nous remarquons les débris tout noircis de ce qui fut un lit. Là, plusieurs chaises et objets divers de ménage attestent qu'il fut impossible de sauver les mobiliers.

A ce propos, ne trouvait-on pas, dans Détective du 2 juillet écoulé, ce journal de police bien connu des prélatiers, un article méprisant à l'égard des pauvres victimes, signé Luc Dornain.

Après avoir fait allusion à une panique qui se produisit dans un prétendu campement d'où sortent des femmes nues, des marmots sales, des hommes hirsutes, ce bas plumitif écrit :

« Au moins, aucun n'avait cette préoccupation qui anime les bourgeois (sic) quand un sinistre se déclare en ville, de sauver leur bien précieux. Ceux de la zone n'ont rien de précieux. »

On n'est pas plus jésuite ! Un foyer, fut-il misérable, n'est pas précieux pour ce triste personnage.

Dans l'espace réduit que nous venons de visiter, 500 familles représentent 3.000 personnes, logent.

Une petite ville en somme. Mais dans laquelle l'urbanisme le plus minime est inexistant.

L'alerte devant le danger

Les zoniers savent que sur eux pèse une lourde menace.

En vertu d'une loi de spoliation — ne le sont-elles pas toutes à l'égard des ouvriers ? — les zoniers sont depuis le 1^{er} janvier de cette année sous le coup de l'expropriation.

Ils ne refusent pas de s'en aller, mais ils exigent en retour une légitime indemnité et un local en rapport avec leur possibilité pécuniaire.

Or, les édiles parisiens se moquent pas mal des zoniers et, au surplus, ils n'ont rien à refuser aux industriels des H. B. M.

Mais les zoniers du 18^e ne sont pas décidés à se laisser faire.

Ils entendent même résister aux expropriations.

A cet effet, récemment, plus de 500 zoniers réunis, salle de la Chaumière, approuvèrent le plan d'action du syndicat de défense de la zone, et s'engageaient à défendre le cahier de revendications de ce dernier.

Les deux principales revendications pour lesquelles doit se réaliser l'unité de classe des zoniers sont : une indemnité d'expulsion, un logement avant l'expropriation à un prix accessible.

Sur cette plate-forme revendicative les zoniers du 18^e ont déjà engagé la lutte.

A la classe ouvrière, en général, il appartient de les aider à vaincre.

André BOLZE.

LE REVERS DU «REFOULEMENT»



LE CONSEILLER. — Nous avons décongestionné Paris et refoulé les travailleurs en banlieue.

CHAPPE. — Heu... oui, mais vous avez ainsi renforcé la « ceinture rouge » !..

Échos du Grand Paris

A la poterne Montempoivre, les zoniers du Bel-Air, sont inondés par un égout collecteur

On a souvenance que le 19 août dernier, à la suite d'un violent orage, les riverains de la zone du quartier du Bel-Air, étaient une fois de plus victimes d'une inondation.

Notre correspondant nous signale que c'est la troisième fois en deux mois que semblable fait se produit. A chaque fois, dix-huit habitants sont contraints d'évacuer les demeures.

Nous avons voulu connaître les causes de ces sinistres répétés.

Cela provient, nous dit un zonier, d'un collecteur qui est destiné à recevoir les eaux de Fontenay-sous-Bois, et Vincennes.

En effet, l'année dernière, le département de la Seine a fait effectuer des travaux de transformation pour dévier les eaux de ces deux villes sur le collecteur qui traverse Saint-Mandé pour aller rejoindre le quartier de Picpus, à la hauteur de la rue de la Végé.

Ce qui fait que désormais, lorsqu'il y a abondance d'eau, ces collecteurs étant trop étroits, retiennent les eaux par les bouches d'égout, submergeant rues et maisonnettes du voisinage.

Nous posons la question à la Ville de Paris et aux conseillers municipaux intéressés.

Vu-on faire les travaux qui s'imposent pour éviter à des travailleurs un surcroît de peine et de misère.

Comment la municipalité de Gagny comprend l'hygiène

(D'un correspondant ouvrier.)

Journaliers des avertissements et des contraventions pleuvent sur les habitants de la zone, pour défaut d'hygiène, en application d'un arrêté concernant les ordures ménagères et le nettoyage des caniveaux.

Il est certain que l'hygiène est la principale nécessité pour la santé publique.

Mais, penser d'une municipalité qui entend obtenir des habitants de la localité de l'hygiène publique au moment où celle-ci laisse justement beaucoup à désirer au cimetière.

En effet, pour faire des caveaux, on procède à l'enlèvement de vieilles sépultures, mais il arrive très souvent qu'en retirant les terres on y amène des ossements, que l'on transporte à la déchèterie, et les crânes, les bras et même quelquefois les troncs sont abandonnés à la vue de tout le monde.

Un bon conseil, Messieurs, si vous voulez vraiment obtenir de l'hygiène publique de la population de Gagny, commencez donc par montrer l'exemple, et n'oubliez pas qu'un osseux s'impose.

LA SCÈNE OUVRIÈRE

Revue de la F. T. O. F. Pour notre Contrat EN AVANT !

Vient de paraître Numéro 8-9 Prix : 3 FRANCS

En vente dans tous les kiosques et au Bureau d'Éditions, 132, fg Saint-Denis Paris (10^e) Ch. post. 913-47

La grande "pagaie" des trains de banlieue...

...ou les "chasses gardées" des grands réseaux

Trains de banlieue !... On pourrait en écrire la triste chanson. Et sans doute ne parviendrait-on pas à traduire toute la saleté, l'inconfort, l'insécurité de certaines « caisses sur roues » qui circulent encore dans la région parisienne.

Trop d'accidents ont tragiquement souligné l'incurie criminelle des compagnies exploitantes, pour que nous ayons à insister sur l'état du matériel qui roule dans un rayon de 50 kilomètres autour de Paris...

Les travailleurs qui, — du fait de la crise du logement — ont dû chercher un refuge en banlieue, ne connaissent que trop les wagons inégaux — dont certains sont encore à impériales, — qui vont et viennent sur les réseaux Nord et Est, à Montparnasse, sur la ligne de Vincennes, ou les voitures préhistoriques en service sur le P.-L.-M., sur les lignes de Sceaux-Palaiseau, etc... Le tout, agrémenté de la fumée empoisonnée que dispersent au vent machines puissantes de ces convois misérables.

La farce du déficit

Lorsque les protestations des usagers se sont accentuées, les magnats des réseaux ont toujours trouvé à leurs ordres une presse toute prête à établir que si les trains de banlieue demeuraient les « enfants pauvres » des compagnies, cela était dû au fait qu'ils étaient déficitaires et pesaient lourdement sur les comptes d'exploitation...

C'est là une affirmation ridicule !... Il est inadmissible que les rames circulant plusieurs fois par jour (certains assurent, quotidiennement 27 et 28 voyageurs pendant au moins six à sept heures, soient une charge pour la compagnie !... Les déficits, ce sont les trains à grande distance et particulièrement les rapides de luxe ou demi-luxe (favorisés des resquilleurs) qui le creusent chaque année et non les trains de banlieue !...

« Il faut compter encore avec l'exploitation, l'entretien, le personnel », pleurent aussi les malheureux compagnies. A cela on peut répondre que le pourcentage du personnel par rapport au trafic, au nombre de voyageurs est dans la région parisienne, inférieur à celui de la province. Enfin nous pouvons affirmer que les charges de la voie réduits au minimum : on chercherait vainement hors la ligne de Palaiseau-Gallardon, les lignes ouvertes dans la Seine et les départements limitrophes, au cours des dernières années. L'amortissement de l'établissement des voies est assuré depuis longtemps et il est ridicule de vouloir ignorer que le trafic sur les grandes distances y contribue également pour un grand part.

Cette absence totale du développement du réseau extra-urbain a d'ailleurs provoqué un déneigement considérable entre les besoins de la population de banlieue et les services ferroviaires actuels. A tel point que ces derniers sont aujourd'hui du plus total illogisme.

Pénchez-vous un instant sur la carte du grand Paris, vous en aurez aussitôt la preuve : dans un désordre paraloxal, quelques traits noirs rayonnent autour de Paris : surabondants dans un secteur, ils sont totalement absents dans un autre, même quand celui est totalement urbanisé.

Et si vous vous trouvez en un point quelconque de la banlieue, tentez cette expérience de relier directement le dit lieu à un autre secteur de la région parisienne... Vous n'y parviendrez pas... car chacun des réseaux exploitants a

travaillé « une fraction de la banlieue comme sa propre chasse gardée, sans se soucier jamais de coordonner ses projets avec ceux du réseau voisin. »

Pas de correspondances entre les compagnies. Le banlieusard qui sait que non loin de sa ligne et souvent parallèlement à celle-ci passe un train d'une autre compagnie, qui l'amènerait certes plus directement sur son lieu de travail, ne peut l'utiliser, vu le défaut de lignes de raccordements inter-réseaux.

Le problème qui réside à Saint-Denis et doit chaque jour se rendre à Courbevoie ou Nanterre, n'a aucune ligne directe à sa disposition, pas plus que celui qui doit parcourir vice-versa (1) le trajet Montreuil-Mfortville ou Choisy-Sceaux, etc.

Méthodes capitalistes d'exploitation

Ici encore, aucun plan d'ensemble, irréalisme à l'extrême. Les besoins de la population ouvrière de la banlieue ? Les compagnies concessionnaires ne s'en sont jamais soucées. Elles n'ont travaillé qu'avec ces objectifs : faire « rendre » à leur ligne le maximum, avec le minimum de frais, s'assurer l'exclusivité de la clientèle de leur secteur, en interdisant à celle-ci, par tous les moyens, de faire usage des réseaux voisins.

Le bilan de cette exploitation ? Les usagers de la banlieue en supportent tous les conséquences, le prolétariat du grand Paris sait que ces principes d'exploitation sont caractéristiques des méthodes capitalistes.

L'état anarchique des services ferroviaires de banlieue est encore la conséquence même du régime actuel — et ne pourra cesser qu'avec celui-ci ! — R.R.

(1) Nous ne faisons pas mention volontairement de la ligne dite de « Grande ceinture » qui, sur son plus grand parcours, ne dessert que les points les plus lointains de la région parisienne et qui a été conçue beaucoup plus pour des buts stratégiques que pour le service des usagers.

ON REVENDIQUE

A Villeparisis... L'enlèvement des ordures ménagères. En effet, dans de nombreux voies, on trouve en bordure des terrains en friche, des amoncellements de détritus et de ferrailles de toutes sortes. C'est aussi le cas pour le fossé de l'avenue de la Gare, artère principale.

A Viry-Châtillon... La surveillance des travaux de l'aménagement de l'Orge, par des comités de riverains, car l'on s'alarme que les adjudications aient été traitées de gré à gré.

A Vincennes... L'aménagement des quartiers du Lérat et du Passelou dont les rues sont dans un état déplorable.

A Mitry-Mory... La décision du conseil d'Etat immédiatement pour installer l'éclairage électrique dans les lotissements avant l'hiver.

A Blanc-Mesnil... Un rythme plus rapide de l'exécution des travaux de viabilité de la rue Charles-Floquet.

« La Correspondance Internationale »

Sommaire du Numéro 78

La Vie Économique. — J. Berlioz L'approfondissement de la crise en France.

La Vie Politique. — W. Keller : Le nouveau refus français à l'Allemagne. — Z. Gregor : La dictature financière et Hongrie.

Contre la social-démocratie. — H. W. Les deux faces de M. Vandervelde.

Contre le danger de guerré et le fascisme. — V. Korar : Le rôle de la Tchecoslovaquie impérialiste dans la guerre

Contre l'oppression coloniale. — Et Soury : Le conseil de guerre français contre le parti communiste de Syrie.

Dans l'Union soviétique. — J. R. : Les nouveaux cadres en marche. L'économie énergétique socialiste dépassera l'américaine.

Courtes nouvelles de l'Union soviétique. — Le succès du travail éducatif dans les prisons de l'U.S.S.R.

Dans l'Internationale. — Sm. : Le P.C. de Norvège sur les décisions de la XI session plénière du C.E. de l'I.C. et les prochaines tâches.

Répressement et réaction. — Contre l'assassinat en masse de révolutionnaire chinois. Prix : 0 fr. 75.

En vente dans tous les kiosques et à la Librairie de l'Humanité. Abonnement (14 francs par an) : Bureau d'Éditions 132, faubourg Saint-Denis, Paris (10^e).

Une enquête des rabcorss...

LES BIENFAITS DE LA RATIONALISATION AUX "LAMPES GRAMME"

(SUITE)

Nous regrettons de n'avoir pu passer entièrement cette petite enquête en une seule fois dans notre journal, la place était restreinte.

Nous avons montré dans l'Humanité jeudi, comment la maison Gramme sans diminuer sa production avait passé de 120 ouvriers en 1928 à 40 en 1931. Aujourd'hui le trust des lampes est en formation mais la direction Gramme continue sa gestion tout en liquidant son usine du 29, rue d'Harcourt dans le 19^e.

Une ouvrière est licenciée parce que enceinte

Les « Lampes Gramme » ont un directeur « plus-lun-tro-pe » et cette direction se montrait désolée de donner son congé à une ouvrière enceinte, craignant de lui faire faire une fausse couche; mais cette ouvrière était quand même renvoyée, et sans indemnité.

Il est parvenu d'usage qu'une femme qui accouche touche une prime de naissance de 250 francs, mais ceci est seulement marqué sur le papier.

Un ouvrier embauché comme manœuvre a été chargé de faire des bains d'acier pour remettre à neuf les cotils des douilles des lampes (toujours pour faire des économies).

Ce pauvre ouvrier n'avait aucune installation, toutes les vapeurs entraient dans l'usine et les bureaux. Cet ouvrier était étranger, ignorait qu'il avait droit au lait et la direction, magnanime, n'hésita pas à le laisser souffrir de l'estomac pendant plusieurs semaines.

La direction s'intéresse beaucoup au sort de son personnel. Pour lui elle a construit un vestiaire, lavabos, garage à bicyclette, un réfectoire dont elle est orgueilleuse et qui est l'objet de la première visite des étrangers.

Malheureusement, les fenêtres du réfectoire donnent sur les w.-c.!

Salaires de famine aggravés par les amendes

Les salaires sont dérisoires pour l'ensemble des ouvriers et ouvrières. Une ouvrière bien payée gagne 3 fr. 80 de l'heure. Le salaire moyen y compris centimes et chefs d'équipes gagnant 3 à 7 francs de l'heure n'atteint que 3 fr. 80 à 4 francs par tête, et la direction de retenir sur ces misérables salaires des amendes de 0 fr. 50 par minute de soi-disant retard !

Les heures de rentrées sont : 7 h. 30 et 13 h. 30, mais si une ouvrière a le malheur de pointer à 7 h. 28 ou 13 h. 28, elle est considérée en retard ! 1 et 0 fr. 50 lui sont retenus au bout de la quinzaine.

Toutes retenues sur les salaires sont interdites par les lois du travail, aussi pour avoir une excuse le montant des amendes à la fin de l'année (plus de 1.000 fr.) est réparti entre les ouvriers ayant plus de trois mois de maison. Même cette répartition est un scandale et le régime des amendes doit cesser.

En plus de toutes ces brimades, la direction couve avec de grands soins une brute de magasinier, véritable chien de garde si bien choyé qu'il se croit le chef. Il malmené tout le monde et menace les ouvriers de renvoi; c'est cela son seul travail ainsi que de se montrer dégoûtant vis-à-vis des femmes.

Quel beau spécimen de la bonté patronale !

Et pourtant bon nombre de travailleurs se lassent encore prendre aux promesses de la direction.

Nous avons pu juger comment celui-ci manœuvre pour distribuer des amendes et ensuite en répartir (philanthropique ment) le montant aux ouvriers et ouvrières qui se sont laissés tromper pendant trois mois au moins.

Travailleurs, ripostez en formant votre section syndicale d'usine pour demander de meilleurs salaires et la fin des licenciements.

« La Correspondance Internationale »

Sommaire du Numéro 78

La Vie Économique. — J. Berlioz L'approfondissement de la crise en France.

La Vie Politique. — W. Keller : Le nouveau refus français à l'Allemagne. — Z. Gregor : La dictature financière et Hongrie.

Contre la social-démocratie. — H. W. Les deux faces de M. Vandervelde.

Contre le danger de guerré et le fascisme. — V. Korar : Le rôle de la Tchecoslovaquie impérialiste dans la guerre

Contre l'oppression coloniale. — Et Soury : Le conseil de guerre français contre le parti communiste de Syrie.

Dans l'Union soviétique. — J. R. : Les nouveaux cadres en marche. L'économie énergétique socialiste dépassera l'américaine.

Courtes nouvelles de l'Union soviétique. — Le succès du travail éducatif dans les prisons de l'U.S.S.R.

Dans l'Internationale. — Sm. : Le P.C. de Norvège sur les décisions de la XI session plénière du C.E. de l'I.C. et les prochaines tâches.

Répressement et réaction. — Contre l'assassinat en masse de révolutionnaire chinois. Prix : 0 fr. 75.

En vente dans tous les kiosques et à la Librairie de l'Humanité. Abonnement (14 francs par an) : Bureau d'Éditions